

Les Espaces Naturels Sensibles

Depuis 2012, le Département du Gers s'est engagé dans une politique de préservation et de valorisation des Espaces Naturels Sensibles (ENS). Le deuxième Schéma Départemental des ENS a été adopté pour une période de 5 ans (2017-2021).

Qu'est-ce qu'un Espace Naturel Sensible ?

Un espace est dit naturel quand il est non bâti, fragile et qu'il possède une valeur écologique, paysagère ou sociale. On le définit comme sensible quand son caractère naturel est menacé et rendu vulnérable.

Les ENS sont classifiés comme étant des **sites remarquables** grâce à leur richesse floristique, faunistique ou paysagère représentative du Département.

Le Schéma Départemental des ENS

Une démarche de concertation

Le Schéma Départemental des ENS (SDENS) du Gers propose un cadre à la politique départementale de préservation, de gestion et d'ouverture au public des ENS. Il a fait l'objet d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire et partenaires concernés par la préservation des milieux naturels.

Il est piloté par le Département dans le cadre d'un Comité de Pilotage chargé du suivi et de l'évaluation de la politique ENS.

Un Comité Technique identifie les sites majeurs en termes de patrimoine naturel et donne un avis consultatif pour les actions de gestion à mettre en œuvre.

Certains sites bénéficient d'un Comité de Gestion, réunissant les acteurs locaux et assurant le suivi des actions de préservation et de valorisation de l'ENS.

Le SDENS 2017-2021 compte **75 sites ENS dont 28 classés prioritaires** retenus par le biais de différents critères : écologiques, opérationnels et pédagogiques.

Des objectifs stratégiques

Le SDENS du Gers s'articule autour de 3 objectifs :

- **Préserver** les sites naturels majeurs du département par l'acquisition et la gestion par le Département, ou en accompagnant un porteur de projet local (collectivité et association environnementale).
- **Valoriser**, par l'ouverture au public, l'éducation à l'environnement et l'aménagement de sites dans un objectif de découverte des milieux naturels dans le respect des enjeux écologiques.
- **Accompagner** par l'aide technique aux porteurs de projets, une communication spécifique et des réunions de concertation, la protection réglementaire de sites.

Des actions concrètes

L'acquisition de sites remarquables

Depuis 2012, le Département a acquis **2 sites ENS prioritaires**.

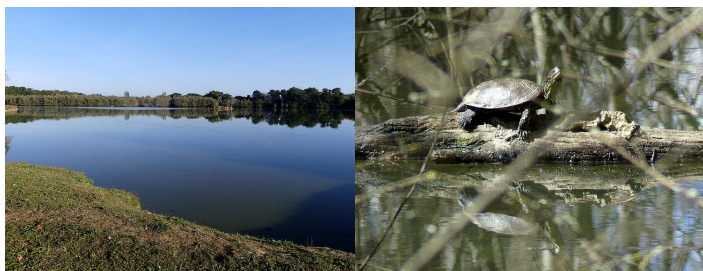
L'étang du Moura sur les communes d'Espas et d'Avéron-Bergelle

D'une superficie de 35,92 ha, ce site présente un intérêt écologique remarquable : tortue Cistude d'Europe, plante Fritillaire Pintade, loutre, oiseaux d'eau,

Son patrimoine naturel et culturel (moulin, pisciculture extensive) en fait un site pilote pour la Politique Départementale ENS.

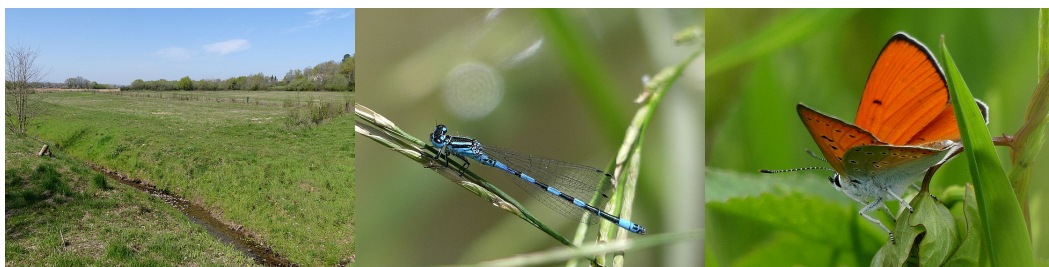
Plusieurs opérations de restauration ont été effectuées par le Département, et aujourd'hui ce site est aménagé pour accueillir du public (sentier pédagogique, observatoire).

Son caractère exceptionnel en fait un site dédié à la recherche scientifique par le biais d'un partenariat entre le Département et le CNRS.



La parcelle de Merlère sur la commune de Barcelonne-du-Gers

D'une superficie de 3,75 ha, ce site est un habitat pour la libellule Agrion de Mercure, et le papillon Cuivré des Marais, deux espèces protégées. Il est entretenu en gestion conservatoire (inventaires, entretien adéquat de la végétation) par le Département pour maintenir cette biodiversité.



La gestion de sites et l'accompagnement de porteurs de projets

Des **opérations de gestion** sont également menées sur d'autres ENS propriétés (en tout ou

Coteaux du Lizet



Coteaux et Lac de l'Astarac



Forêt de Saint-Blancard



Forêt de Sérilhac



Le Tunnel de Pomiro



Le Département accompagne également les porteurs de projet locaux mettant en œuvre des actions répondant aux objectifs du SDENS :

- **des opérations de valorisation de la biodiversité départementale** : atlas des libellules du Gers, édition de posters sur l'avifaune du Gers.
- **des opérations territoriales** : étude de faisabilité et d'opportunité pour la création d'un Parc Naturel Régional en Astarac, Projet Life pour la Restauration des Coteaux Gascons.
- **des opérations de gestion d'ENS dont il n'est pas propriétaire** : acquisitions de parcelles, diagnostics écologiques, études pour la préservation d'espèces protégées, travaux de restauration écologique, créations de sentiers pédagogiques, aménagements pour l'accueil du public.



À ce jour, 11 projets ont été portés par 9 bénéficiaires pour un montant total d'aides du Conseil Départemental de 105 309 €.


Contact



BERNADICOU Nicolas

Technicien ENS

Adjoint au Chef de Service

 0562674483

 [Courriel](#)

[> Voir la fiche](#)

Les aides associées à ce sujet

ENVIRONNEMENT, PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL

Règlement Départemental relatif à la Préservation et à la Valorisation des Espaces Naturels Sensibles du Gers

Le Schéma Départemental des ENS a été élaboré puis révisé en 2017 pour une période de 5 ans (2017-2021). Un règlement y est annexé, qui définit les...

[> Consulter l'aide](#)

Voir aussi



La cartographie des ENS du Gers



La cartographie des ENS du Gers (open data)

EN
1 CLIC



Conseil Départemental du Gers

81 route de Pessan
BP 20569
32022 Auch Cedex 9
05 62 67 40 40

[✉ Nous contacter](#)

